**Submitted:** February 18, 2015

**Approved:**

**QUESTION CONCERNANT LE RENFORCEMENT DU MANDAT DU COMITE DE PLANIFICATION ET IMPLEMENTATION D’EVENEMENTS**

**Attendu que**, le Comité de Planification et Implémentation d’Évènements (EPIC) est un comité permanent du Conseil Législatif de l’AEFA ;

**Attendu que**, EPIC est responsable de divers évènements et affaires sociales de l’AEFA sous le portefeuille du/de la Vice-Président(e) Social ;

**Attendu que**, le nom modifié ‘’Comité de Planification d’Évènements et de Participation’’ reflèterait d’une meilleure manière le mandat du portefeuille du/de la Vice-Président(e) Social ;

**Attendu que**, un(e) représentant d’EPIC actuellement occupe une place Ad-Hoc sur le Conseil Législatif de l’AEFA ;

**Attendu que**, une place permanente pour un(e) représentant(e) d’EPIC renforcerait la communication et la transparence entre les Conseillers et le portefeuille du/de la Vice-Président(e) Social ;

**Attendu que**, le/la représentant(e) d’EPIC serait désigné par le/la VP Social de l’AEFA en consultation avec les membres d’EPIC ;

**Êtes-vous d’accord de modifier la constitution de l’AEFA de telle manière :**

DE : 10.1(g) Comité de Planification et Implémentation d’Evènements

A : 10.1(g) Comité de Planification d’Evènements et de Participation

DE : 12.9(g) Coordonner et Diriger le Comité de Planification et Implémentation d’Évènements

A : 12.9 (g) Coordonner et Diriger le Comité de Planification d’Évènements et de Participation

AJOUTER à l’article 7.1 concernant les membres du conseil législatif de l’AEFA ; 7.1(l) un(e) représentant(e) du Comité de Planification d’Évènements et de Participation.

Soumis par :

Johanna Nikoletos, VP Social de l’AEFA

Christine Koppenaal, Representante d’EPIC

Erin Sobat, VP Académique de l’AEFA